

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune annonce ses résultats pour le quatrième trimestre et pour l'exercice La Société poursuit sa lancée

Faits saillants financiers et opérationnels au T4¹

- Les revenus ont atteint 10,0 millions de dollars, une hausse de 161 % par rapport à l'exercice précédent
- La marge brute sur les ventes a augmenté à 27 %
- Le secteur nutraceutique a généré un BAIIA ajusté positif de 658 000 \$, comparativement à une perte de 7,8 millions de dollars à l'exercice précédent
- Le solde de trésorerie était de 3,5 millions de dollars à la clôture du T4
- La Société a réalisé 50 % de son plan de réduction des coûts de 5,0 millions de dollars
- Le Canada est maintenant l'un des deux seuls pays qui peuvent exporter l'huile de krill en Chine, ouvrant de nouvelles opportunités
- Neptune reçoit des premières commandes de la Chine

Laval (Québec), CANADA, le 25 mai 2016 – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ.NEPT – TSX.NTB), a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 29 février 2016. Tous les montants sont en dollars canadiens.

« Au cours des 12 derniers mois, nous avons eu le plaisir d'observer des améliorations successives d'un trimestre à l'autre dans le secteur nutraceutique, ce qui a mené à un BAIIA ajusté positif au quatrième trimestre, a déclaré Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. L'apport financier et l'intégration de Biodroga vont bon train, ce qui vient soutenir notre stratégie de gravir les échelons de la chaîne de valeur à mesure que nous diversifions nos produits de nutrition en misant sur les marchés qui connaissent un essor fulgurant ».

« En dépit de certaines difficultés rencontrées dans les activités liées au Krill en matière d'offre concurrentielle et de demande des consommateurs en Amérique du Nord et en Australie, nous avons grandement amélioré l'efficacité de nos opérations et réduit nos coûts de production pour l'exercice 2016. Nous sommes ravis d'avoir reçu récemment l'aval de la Chine pour vendre de l'huile de krill sur ce marché important et en croissance rapide, et y avons réalisé nos premières commandes ».

« Pour l'exercice 2017, nous nous attendons à une forte hausse des revenus et du BAIIA ajusté pour le secteur nutraceutique, compte tenu de l'acquisition et des gains d'efficacité opérationnelle globale. Pour l'instant, pour le secteur nutraceutique, nous prévoyons que les revenus seront supérieurs aux revenus pro forma des douze derniers mois de l'exercice 2016 de l'ordre de 41 millions de dollars. De plus, nous anticipons générer une marge du BAIIA ajusté à deux chiffres, à taux de change constant », a conclu M. Hamilton.

¹ Pour le secteur nutraceutique de Neptune.

Hausse de la marge grâce aux initiatives de productivité

Le projet Turbo, une initiative visant à accroître l'efficacité et la performance opérationnelle à l'échelle de la Société, a été mis en place durant le deuxième trimestre de l'exercice 2016. Jusqu'à maintenant (au 29 février 2016), environ 50 % du total des économies de coûts projetées, soit environ 5,0 millions de dollars, ont été réalisées.

Résultats des activités du secteur nutraceutique

- Les revenus tirés des produits nutraceutiques ont atteint 10,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 29 février 2016, comparativement à 3,8 millions de dollars au quatrième trimestre clos le 28 février 2015.
- Le BAIIA ajusté² était de 658 000 \$ pour le trimestre, comparativement à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 7,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Ceci représente le premier trimestre de BAIIA positif depuis 2012.
- Le bénéfice net s'est élevé à 963 000 \$ pour le trimestre, comparativement à une perte nette de 9,1 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Les revenus tirés des produits nutraceutiques ont atteint 23,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 février 2016, contre 15,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 28 février 2015.
- Une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 4,6 millions de dollars a été enregistrée à l'exercice clos le 29 février 2016, une amélioration par rapport à la perte de 24,5 millions de dollars inscrite à la période correspondante de l'exercice précédent.
- La perte nette s'est élevée à 6,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 février 2016, une amélioration par rapport à la perte nette de 30,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

L'amélioration du BAIIA du secteur nutraceutique au quatrième trimestre est principalement attribuable à une hausse des revenus et à un raffermissement de la marge brute sous l'effet des initiatives de réduction des coûts, y compris les gains d'efficacité en usine et l'apport de l'acquisition de Biodroga. Le bénéfice net reflète la hausse des revenus, l'amélioration marquée de la marge brute et la comptabilisation d'actifs d'impôt différé. À titre de comparaison, la perte nette de l'exercice précédent englobait les coûts liés au démarrage de l'usine.

« Nous avons clos l'exercice 2016 avec un solde de trésorerie de 3,5 millions de dollars. Le 20 avril, nous avons annoncé l'obtention d'un prêt à terme de 4 millions de dollars, qui pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 10 millions de dollars sous certaines conditions. Au premier trimestre de l'exercice 2017, nous nous attendons à des revenus de l'ordre de 11 millions de dollars et, de nouveau, à un BAIIA ajusté positif pour notre secteur nutraceutique. Nous avons les fonds nécessaires pour soutenir notre stratégie de croissance et nous croyons que nos résultats s'amélioreront grandement d'une année à l'autre », a indiqué Mario Paradis, vice-président et chef de la direction financière.

Nouvelles sur Acasti Pharma Inc, une filiale détenue à 48 % par Neptune (pour en savoir plus, consulter le communiqué de presse distinct publié aujourd'hui)

Le 12 mai 2016, M^{me} Jan D'Alvise a été nommée présidente et chef de la direction d'Acasti Pharma Inc. Elle entrera en fonctions le 1^{er} juin 2016. M^{me} D'Alvise, une cadre supérieure accomplie, compte de l'expérience

² Voir la section « Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

autant au sein de grandes multinationales que de petites entreprises en démarrage dans le secteur des sciences de la vie. Sa feuille de route exceptionnelle comprend notamment des rôles de gestion à toutes les étapes du cycle de vie d'une entreprise, du démarrage à la mise en marché puis à la croissance. M^{me} D'Alvise a créé des partenariats stratégiques substantiels et conclu des ententes de financement majeures avec des investisseurs institutionnels.

Le 16 décembre 2015, Acasti a annoncé qu'elle avait réalisé des progrès importants dans ses échanges avec le Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA) au sujet des prochaines étapes du plan d'élaboration du CaPre^{MD}. « Comme prévu, nous avons commencé et récemment terminé l'inscription des sujets pour l'étude de biodisponibilité, a souligné Pierre Lemieux, PHD chef de l'exploitation d'Acasti. Nous nous attendons à recevoir les résultats de l'étude d'ici la fin de l'année, ce qui devrait valider la voie réglementaire que nous avons choisie. »

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 10,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 29 février 2016, une hausse par rapport aux 4,0 millions de dollars enregistrés au trimestre clos le 28 février 2015.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS était de 493 000 \$ pour le trimestre, comparativement à 10,0 millions de dollars à l'exercice précédent.
- La perte nette s'élevait à 379 000 \$ pour le trimestre, comparativement à une perte nette de 10,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Les revenus consolidés ont totalisé 22,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 février 2016, alors qu'ils étaient de 15,1 millions de dollars à l'exercice précédent.
- La perte d'exploitation non conforme aux IFRS était de 11,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 février 2016, comparativement à 32,9 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- La perte nette était de 10,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 février 2016, comparativement à une perte nette de 29,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Sur une base consolidée, les résultats du trimestre comprennent une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 1,2 million de dollars et une perte nette de 1,9 million de dollars pour la filiale de Neptune, Acasti, qui participe activement à des études cliniques et à la recherche et au développement. Au cours du trimestre correspondant de l'exercice clos le 28 février 2015, Acasti a enregistré une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 2,3 millions de dollars et une perte nette de 2,3 millions de dollars.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie et les placements à court terme consolidés s'élevaient à 13,0 millions de dollars au 29 février 2016, dont 10,5 millions de dollars étaient attribuables à Acasti. La Société avait aussi des placements à court terme soumis à des restrictions de 3,0 millions de dollars au 29 février 2016.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures financières ajustées, notamment le BAIIA ajusté (bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement) et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (perte d'exploitation avant l'amortissement), pour évaluer son rendement opérationnel. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer son rendement financier historique et futur, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière historique et future.

La réglementation sur les valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de définition normalisée et qu'il est peu probable qu'ils se prêtent aux comparaisons avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté et la perte d'exploitation non conforme aux IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de son rendement opérationnel, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé et sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS en ajoutant au bénéfice net (ou la perte nette) les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine et les coûts d'acquisition, qui sont sans incidence sur le rendement opérationnel de la Société, sont exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut également du calcul de son BAIIA ajusté et de sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions, les coûts d'acquisition et les recouvrements d'assurances. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Détails de la conférence téléphonique

Neptune tiendra une conférence téléphonique le 26 mai 2016 à 8 h 30 (HE) pour présenter ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 29 février 2016.

Date : Jeudi 26 mai 2016
Heure : 8 h 30 (HE)
Numéro de la conférence : 11355723
Numéro à composer : 1 877 223-4471 (Canada et États-Unis)
1 647 788-4964 (hors Canada et États-Unis)
(Veuillez composer le numéro 15 minutes à l'avance.)
Webdiffusion : Une webdiffusion audio en direct sera accessible à l'adresse suivante :
<http://neptunekrilloil.com/fr/investors/investor-events-and-presentations/>

Un enregistrement de la conférence téléphonique sera archivé sur le site Web de Neptune peu de temps après la conférence.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une entreprise œuvrant dans le secteur de la nutrition qui crée, fabrique et commercialise à l'échelle mondiale des acides gras polyinsaturés de type oméga-3 d'origine marine, plus exactement à partir du krill antarctique. Plus récemment, grâce à l'acquisition de Biodroga, la Société offre également des produits finis nutraceutiques novateurs préparés sur mesure à partir d'huiles marines et de divers autres ingrédients fonctionnels, souvent sous des formes uniques. Le siège social de Neptune se trouve à Laval, au Québec.

Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à environ 48 %, Acasti Pharma inc. (« Acasti »). Acasti est axée sur la recherche, le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats historiques ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifier » dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et la « Mise en garde concernant l'information prospective » figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune, et le rapport annuel (S.E.C Form 40 F) le plus récent de Neptune disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunebiotech.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs suite à de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf tel qu'exigé par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personne-ressource de Neptune

Mario Paradis
Vice-président et chef de la direction financière
(+1) 450 687-2262
m.paradis@neptunebiotech.com
neptunebiotech.com

Pierre Boucher
MaisonBrison
(+1) 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Rapprochement du bénéfice net (perte nette) et du BAIIA ajusté ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS

(en milliers de dollars)

Période de trois mois close le 29 février 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)				
Bénéfice net (perte nette)	963	(1 919)	577	(379)
Ajouter (déduire) :				
Amortissement	760	950	(581)	1 129
Charges financières	474	(1)	(27)	446
Produits financiers	36	(175)	27	(112)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	5	(114)	4	(105)
Rémunération à base d'actions	247	108	–	355
Crédit d'impôt recouvrable	(152)	–	–	(152)
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Coûts d'acquisition	253	–	–	253
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)	658	(1 151)	–	(493)

Exercice clos le 29 février 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS				
Perte nette	(6 765)	(6 317)	2 252	(10 830)
Ajouter (déduire) :				
Amortissement	2 652	2 734	(2 323)	3 063
Charges financières	1 471	2	(27)	1 446
Produits financiers	(357)	(1 096)	27	(1 426)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	72	(2 201)	71	(2 058)
Rémunération à base d'actions	1 331	309	–	1 640
Recouvrement des assurances	(1 224)	–	–	(1 224)
Crédit d'impôt recouvrable	(152)	–	–	(152)
Impôt sur le résultat	(1 928)	–	–	(1 928)
Coûts d'acquisition	253	–	–	253
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS	(4 647)	(6 569)	–	(11 216)